

POUR PREPARER LE RETOUR AU CULTE PUBLIC

- Document du 9 mai 2020 -

Document à destination des prêtres et des diacres, des membres des EAP, des conseils économiques et des équipes liturgiques

■ Introduction

Nous invitons toutes les paroisses qui le peuvent à préparer dès maintenant le retour au culte public qui aura lieu autour du 2 juin 2020, ou un peu plus tôt. Cela peut être travaillé par exemple avec les membres des EAP ou bien des équipes liturgiques. Chacun fera selon les possibilités réelles de sa paroisse.

Merci à chacun de s'impliquer dans cette organisation pesante mais indispensable pour éviter au maximum tout risque de contamination accidentelle, en particulier auprès des fidèles les plus fragiles.

Nous savons d'emblée que les normes nationales peuvent évoluer et que nous devons à chaque fois nous y conformer. **Les règles sanitaires données par le gouvernement français sont notre norme objective : ce sont elles qui établissent notre responsabilité civile et morale.**

Le but de notre travail en amont est que nous puissions d'ores et déjà convenir d'un certain nombre de règles générales et d'être le moins possible pris au dépourvu. Mais encore une fois, les « plans » que nous prévoyons aujourd'hui seront susceptibles d'évoluer peu ou prou.

Nous vous proposons dans un premier temps d'envisager les questions suivantes :

- . Quel(s) lieu(x) de culte utiliser durant cette période ?
- . Avons-nous la capacité d'avoir une équipe de désinfection ?
- . Qui constitue les équipes d'accueil et de sécurité ?
- . Où et comment se procurer le matériel de sécurité et de désinfection ?
- . Quelles sont les règles de circulation et de placement dans l'église ?

Vous trouverez aussi à la suite un certain nombre de règles liturgiques qui seront à mettre en oeuvre. Nous attendons une note plus générale du service national de pastorale liturgique.

■ Le choix du lieu des célébrations

→ Etant donné qu'il nous faudra avoir un sens de circulation sans croisement de flux dans l'église utilisée, une distance minimale entre les participants, une signalétique spécifique et du matériel de désinfection adapté, le choix de l'église ou des églises sera fait en fonction de la capacité des lieux à respecter les consignes sanitaires.

+ On doit respecter une distance de 2 mètres entre chaque participant. Si des personnes vivent actuellement sous le même toit, elles peuvent se regrouper et ne pas respecter entre elles cette distanciation.

+ On évalue à 4m² la surface de sécurité pour une personne seule.

Les personnes ne doivent pas se croiser à moins d'un mètre (accès dans l'église, procession de communion...).

+ L'église doit pouvoir être facilement désinfectée entre chaque office (voir § sur l'équipe de nettoyage et la désinfection). **On ne peut faire succéder deux offices sans désinfection entre temps.**

+ Les abords de l'église doivent permettre une arrivée et un départ des participants respectant les distances sanitaires.

■ Equipe de nettoyage

- Chaque lieu de célébration doit pouvoir disposer d'une équipe de désinfection entre chaque office, à moins que les offices ne soient distants d'au moins 3 jours consécutifs.
- Que faut-il prendre en compte pour désinfecter une église dans ce contexte ?
- + Passer un chiffon avec un **désinfectant virucide** sur toutes les surfaces qui ont été touchées : les bancs, les chaises, les poignées de porte, l'ambon, les livres liturgiques, etc.
- + Les chiffons sont soit à usage unique et jetés ; soit lavables, mis dans un sac après usage et lavés à 60°.
- + Il ne semble pas nécessaire de nettoyer les sols mais les parents devront rester vigilants par rapport aux jeunes enfants.
- + Les personnes assurant la désinfection doivent être protégées en portant des masques et des gants. Il est préférable que ce travail soit réalisé par les personnes dites « à moindre risque », donc la population la plus jeune de la communauté.
- + **Si on veut laisser l'église ouverte, ce qui est possible et conseillé, il faut évidemment désinfecter dans la foulée des célébrations.**

■ Equipes d'accueil et de sécurité

→ La paroisse doit être aussi en mesure de prévoir des équipes d'accueil et de sécurité. Cela est évident mais rappelons que les membres de ces équipes devront être diplomates, souriants et non-anxiogènes. Là où il y a des diacres, cela pourrait avoir un véritable sens qu'ils accomplissent avec d'autres ce service.

→ Nous voyons deux axes de mission pour ces équipes :

- + Une équipe extérieure à la porte d'entrée :
 - . Accueillir avec le sourire pour détendre
 - . Faire respecter les distances à l'extérieur
 - . Prévenir qu'une personne va les accueillir à l'intérieur pour les guider
- + Une équipe intérieure dès l'accès à l'église :
 - . Vérifier le lavage des mains dès l'entrée avec une solution de gel hydroalcoolique
 - . Inviter à aller se placer en respectant la signalétique mise en place (la signalétique doit parler d'elle-même !)
 - . On ne remet pas de livrets de chants ou de feuilles redistribuables.

■ Quelles règles pour le port du masque dans l'église ?

→ A ce jour, le masque n'est pas rendu obligatoire dans l'ensemble des lieux publics mais il semble bien de pouvoir le conseiller fortement aux participants des offices surtout lors des déplacements à l'intérieur de l'église (entrée et sortie de l'église, procession de communion) et pour les chants.

→ Les paroisses n'ont pas légalement l'obligation de fournir les masques pour tous les participants aux offices. En revanche, il est bon de pouvoir s'assurer de la protection des équipes de désinfection.

→ Le célébrant ne porte pas de masque durant la célébration hormis le moment où il donne la communion. De même les lecteurs retirent leur masque lorsqu'ils sont à l'ambon et qu'ils proclament les Saintes Ecritures. A condition, bien évidemment, que la distance sanitaire puisse être respectée.

■ Entrée, sortie, voies de circulation, emplacement dans l'église

→ On veillera à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement avant et après sur le parvis de l'église, ni dans le fond de l'édifice. Mais rappelons qu'une fois sorties, les personnes demeurent responsables du respect des règles sanitaires fixées dans l'espace public.

→ Il faut prévoir des voies de circulation dans l'église afin d'éviter tout croisement à moins d'un mètre. Un marquage au sol est nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour la procession de communion.

→ Une signalétique permettra de condamner un rang sur deux afin de respecter une distance de 2 mètres entre les participants n'habitant pas sous le même toit (distance devant, en arrière et sur les côtés).

→ Pour la fin de la célébration, l'équipe d'accueil et de sécurité organise la sortie par rang en commençant par le fond de l'église.

■ Au sujet des chants

- Actuellement, nous sommes mis en garde sur la fonction du chant. En effet, chanter nécessite une forte expiration et inspiration propice à la transmission du virus.
- Il est donc interdit, durant la période sanitaire, de constituer des groupes de chanteurs même en respectant les distances indiquées. Les membres des chorales se dispersent dans l'église.
- L'animateur de chants peut être au micro à condition d'être à bonne distance du premier rang de fidèles.
- On n'utilise pas de livrets de chants ou de feuilles redistribuables.
- Là où cela est possible, on privilégiera la projection vidéo des paroles des chants ou bien les chants dont les refrains sont connus par coeur.

■ Au sujet des micros

- Une seule personne touche aux micros et les règle au cours de la célébration.
- Il est bon que les lecteurs se lavent discrètement les mains au gel hydroalcoolique avant de faire la lecture et après (pour éviter la contamination de l'ambon, du lectionnaire et du micro).

■ La quête

- Il n'y a pas de quête organisée avec passage de la corbeille dans les rangs.
- Des personnes portant un masque se tiennent à la sortie de l'église et présentent la corbeille de quête.
- On ne manipule pas la monnaie avant 3 jours. Voir les consignes envoyées par l'économat.
- On peut aussi inviter les personnes à régler leur offrande sur le site de paiement en ligne : <https://www.sarthecatholique.fr/quete-en-ligne-soutenez-votre-paroisse/>

LES REGLES LITURGIQUES DURANT LA CRISE SANITAIRE PROJET

En attendant les compléments apportés par le SNPLS (service national de pastorale liturgique et sacramentelle), voici les règles liturgiques que nous pouvons imaginer mettre en oeuvre lors de la reprise du culte public le 2 juin prochain.

■ Préparation des offrandes avant la messe

- ☒ Juste avant d'ouvrir le contenant des hosties pour les fidèles, la personne se désinfecte les mains. Elle verse les hosties dans le ciboire ou la coupe en évitant au maximum les contacts.
- ☒ Elle fait de même pour l'hostie du célébrant. En particulier, elle ne prédécoupe pas l'hostie avec ses ongles.
- ☒ On recouvre de suite le ciboire ou la coupe. Cette protection ne sera retirée qu'au moment de la communion.
- ☒ On prépare autant de coupes ou de ciboires qu'il y aura de ministres de la communion.
- ☒ Avant de transporter les ciboires et calices dans le choeur de l'église, on se désinfecte les mains. ☒ On veille à ce que personne ne vienne les toucher avant ou pendant la messe.
- ☒ On verse directement le vin dans le calice que l'on recouvre ensuite.

■ S'il y a plusieurs concélébrants

- ☒ On utilise autant de patènes contenant une grande hostie qu'il y a de concélébrants. On recouvre chaque patène jusqu'au moment de la communion.
- ☒ Il est préférable aussi d'utiliser un calice par concélébrant, lui-même recouvert jusqu'à la communion. Chaque concélébrant purifie le calice qu'il a utilisé.

■ Enfants de choeur, lavabo et geste de paix

- ☒ Durant cette période, il est préférable qu'il n'y ait pas de servants et de servantes d'autel hormis ceux qui sont en mesure de respecter les règles sanitaires.

- ☐ Lavabo : à la suite du lavabo, on se désinfecte les mains au gel hydroalcoolique.
- ☐ On omet le geste de paix.

■ Pour la communion au Corps du Christ

- ☐ Même s'il y a des ministres de la communion, seul le prêtre communique au calice.
- ☐ Le prêtre se désinfecte les mains avant de donner le Corps du Christ aux ministres de la communion. Les ministres de la communion se désinfectent les mains juste avant de donner la communion.
- ☐ Avant le début du mouvement de communion, le célébrant principal s'avance en haut de l'allée en portant le ciboire. Il présente alors une hostie à l'assemblée en disant : « *Le Corps du Christ* » ; et tous répondent : « *Amen* ». Ce dialogue n'est donc pas réitéré pour chaque fidèle.

☐ Tous les ministres de la communion, dont le prêtre, portent un masque pour donner la communion.

- ☐ La communion au Corps du Christ est exclusivement donnée dans les mains durant cette période de crise sanitaire.
- ☐ En donnant la communion, on évite au maximum de toucher les mains des fidèles. On leur conseillera auparavant de bien étendre la paume des mains.
- ☐ Pour les personnes qui ne communient pas mais désirent une bénédiction, pour les enfants qui ne sont pas encore en âge de communier, le prêtre ou les autres ministres donnent la bénédiction sans toucher la personne.
- ☐ A la fin de la communion, les ministres se désinfectent les mains.

■ Organisation de la communion

La disposition des églises nécessitera peut-être d'adapter le mouvement de la communion afin de respecter les consignes sanitaires.

- ☐ Lorsque les personnes peuvent retourner par les allées extérieures.

Dans ce cas, les personnes se déplacent en respectant une distance de 2 mètres puis retournent à leur place en empruntant les allées extérieures

- ☐ Lorsqu'il n'y a pas d'allées extérieures.

Le ministre de la communion se déplace lui-même et apporte la communion dans les bancs.